

Dol, troll et pseudos : les nouveaux jeux de rôles numériques

Par Mir Mohamed



En 1993, le dessinateur Peter Steiner publiait dans le New Yorker une vignette devenue prophétique : deux chiens devant un ordinateur, l'un confiant à l'autre – « Sur internet, personne ne sait que tu es un chien. » Trente ans ont passé. On ne rit plus. Ce qui était une boutade est devenu une architecture. Et derrière cette architecture, le vieux droit civil a un mot précis pour ce qui se passe : le dol. La tromperie organisée. Le vice du consentement à l'heure des avatars.

Le dol, ce vieux mot pour un mal très nouveau

Il y a quelque chose d'ironique à convoquer le vocabulaire du droit romain pour décrire les pathologies du monde connecté. Le *dolus malus* — la mauvaise astuce, la ruse avec intention de nuire — est une notion que les juristes romains avaient déjà cernée avec une précision remarquable deux millénaires avant l'invention du smartphone. En droit civil contemporain, le *dol* est un vice du consentement : une manœuvre délibérée, un mensonge actif ou un silence calculé, destinés à induire l'autre en erreur pour obtenir ce qu'on n'aurait pas obtenu autrement.

Le code civil l'avait pensé pour les contrats, les mariages mal consentis, les héritages captés par des manipulateurs de salon. Mais voilà que le numérique a tout brouillé, tout démultiplié, tout rendu accessible. Le *dol* a troqué l'acte notarié contre le profil Instagram, le faux témoin contre l'algorithme de recommandation, la mise en scène bourgeoise contre le compte TikTok. Et surtout, il a muté : la tromperie n'est plus seulement l'outil d'un intérêt financier. Elle est devenue une esthétique, un jeu de pouvoir, parfois une pathologie sociale ordinaire.

Ce glissement n'est pas anodin. Il soulève des questions que ni le droit, ni la sociologie, ni la culture ne sont encore pleinement équipés pour traiter. Qui sommes-nous quand nous endossons un pseudo ? Où s'arrête la mise en scène légitime de soi et où commence la manipulation punissable ? Et dans un pays comme l'Algérie, où plus de 37 millions d'internautes se retrouvent chaque jour dans un espace numérique qui n'existait pas il y a vingt ans, ces questions ne sont plus théoriques. Elles ont un visage, un tribunal, et souvent une victime.

Le masque, de la Commedia dell'arte à l'avatar

Arlequin portait son masque de cuir noir sur les places d'Italie. Pantaloon arborait son nez crochu à Venise. Ces figures de la Commedia dell'arte ne trompaient personne sur le fond : tout le monde savait qu'il s'agissait d'acteurs, que les masques étaient des conventions dramaturgiques, que l'illusion était partagée et le contrat tacite. Ce qui distinguait la comédie du mensonge, c'était précisément ce consentement collectif à la fiction.

Sur les réseaux sociaux, ce contrat s'est évanoui. Le pseudo contemporain n'est plus une convention partagée : c'est une construction identitaire unilatérale, dont l'interlocuteur n'est pas informé. On choisit un prénom neutre pour éviter les discriminations à l'embauche. On se vieillit de dix ans pour être pris au sérieux dans un forum d'experts. On s'invente un corps, une localisation, un passé. Ce que le sociologue [Erving Goffman appelait en 1959 la « présentation de soi »](#) — cette dramaturgie permanente par laquelle nous gérons notre image dans la vie sociale — atteint sur internet une puissance inédite, puisque l'infrastructure de la mise en scène est gratuite, accessible à tous, et déliée du regard immédiat de l'autre.

« Nous sommes tous, en ligne, des dramaturges de nous-mêmes. La question n'est pas de savoir si l'on joue un rôle, mais à quelle distance ce rôle nous éloigne de qui nous sommes vraiment. »

La réticence dolosive — ce silence calculé sur un fait déterminant, que le juriste distingue soigneusement du mensonge actif — trouve ici son terrain de prédilection. Ne pas mentionner son âge réel. Omettre sa situation conjugale. Afficher des photos vieilles de dix ans. Revendiquer un titre universitaire jamais obtenu. Aucun de ces gestes ne constitue un mensonge au sens littéral. Tous, pourtant, biaisent le consentement de l'autre à l'interaction et faussent les termes fondamentaux du rapport social.

Il serait injuste, cependant, de condamner en bloc toute forme d'anonymat numérique. Pour le journaliste sous régime autoritaire, le lanceur d'alerte, la victime de harcèlement ou la minorité menacée, le pseudo n'est pas une tromperie : c'est une protection vitale. Le masque peut être un bouclier autant qu'une arme. C'est l'intention qui fait toute la différence — et c'est précisément l'intention qui est, sur le web, la chose la plus difficile à établir et la plus aisée à dissimuler.

L'Algérie connectée : un terrain fertile, une réponse en construction

Avant de décrire les mécanismes, il faut planter le décor. En Algérie, le dol numérique n'est pas un objet de séminaire universitaire : c'est une réalité opérationnelle que les services de sécurité affrontent quotidiennement, dans des proportions qui ont longtemps dépassé leurs moyens.

En 2016, la Direction générale de la Sûreté nationale recensait un peu plus de mille affaires de cybercriminalité sur l'ensemble du territoire. En 2025, ce chiffre dépasse les treize mille. Multipliez par douze en neuf ans. La courbe n'est pas une anomalie statistique : elle raconte la vitesse à laquelle une société a basculé dans le numérique sans que ses cadres normatifs — légaux, éducatifs, culturels — aient eu le temps de suivre.

La Covid-19 a constitué le véritable tournant. Le confinement a poussé des millions d'Algériens vers les écrans et, avec eux, une nouvelle vague de prédateurs qui avaient compris une chose simple : la détresse sociale crée la vulnérabilité, et la vulnérabilité est le terreau du dol. Selon les données publiées par la brigade de lutte contre la cybercriminalité, rien qu'en mai 2025, plus de 1 500 victimes d'arnaques en ligne ont été recensées, pour un préjudice dépassant les 33 milliards de centimes. Ces chiffres ne représentent sans doute qu'une fraction de la réalité : la honte, le tabou social et le sentiment d'avoir été ridicule conduisent à une sous-déclaration massive que tous les enquêteurs spécialisés soulignent.

Rifka, Stanley, et l'art du dol par notoriété

L'affaire qui illustre le mieux la mutation du dol à l'ère des réseaux sociaux algériens n'est pas celle d'un hacker anonyme ou d'un escroc opérant dans l'ombre. C'est celle de deux hommes dont les visages étaient partout : Farouk Boudjemline, dit Rifka, et Mohamed Aberkane, dit Stanley, deux influenceurs comptant des centaines de milliers d'abonnés, deux figures familières d'une jeunesse algérienne qui les suivait, les aimait, leur faisait confiance.

Entre 2021 et 2022, ils ont utilisé ce capital de confiance pour promouvoir les services d'une agence frauduleuse, « Future Gate », censée placer des étudiants algériens dans des universités de Russie, d'Ukraine ou de Turquie. Soixante-quinze familles ont versé des sommes importantes. Leurs enfants se sont retrouvés sur place, sans hébergement, sans inscription, sans recours. [En appel, en août 2022, Rifka et Stanley ont été condamnés à six mois de prison ferme. Leur commanditaire, Oussama Rezagui, a écopé de six ans.](#)

Ce qui rend cette affaire particulièrement instructive pour notre propos, c'est ceci : il n'y a eu aucun pseudo, aucun masque d'anonymat. Les deux influenceurs étaient parfaitement identifiables. Le dol ne portait pas sur leur identité — il portait sur leur intention. Ils n'avaient pas caché qui ils étaient ; ils avaient caché ce qu'ils savaient. C'est de la réticence dolosive à l'état pur, et c'est la forme la plus sophistiquée — et la plus difficile à poursuivre — du vice numérique.

Le cas Rifka et Stanley n'est pas isolé. Il inaugure une catégorie à part entière : celle des escroqueries par influence, dans lesquelles la tromperie ne réside plus dans la fausse identité mais dans l'abus d'une relation de confiance construite, patiemment, devant des milliers de témoins.

Du troll artisanal à l'ingénierie sociale industrielle

Le troll, ou la mauvaise foi comme système

Le mot vient du folklore scandinave : une créature malveillante tapie sous les ponts pour faire trébucher les voyageurs. Sur le web, le troll se cache sous le fil de discussion. Sa technique est vieille comme la rhétorique : il provoque, déforme, détourne, feint l'incompréhension pour épuiser l'interlocuteur. Il joue la mauvaise foi avec une virtuosité qui peut, dans ses meilleures heures, ressembler à du génie dialectique.

Ce qui frappe à l'analyse, c'est que le troll reproduit presque à l'identique les manœuvres que le juriste associe au dol. Il crée une asymétrie d'information : il sait exactement ce qu'il fait, sa cible non. Il cherche une réaction — ce consentement forcé à l'interaction. Il met en scène une identité : faux comptes, fausses affiliations, faux profils d'experts qui n'ont jamais existé, fausses identités de femmes ou d'étrangers pour simuler une diversité d'opinions qui n'est que le reflet d'une seule et même volonté.

En Algérie, ce mécanisme a trouvé un terrain de prédilection dans le contexte politique post-Hirak. En mai 2021, les services de la wilaya de Tissemsilt, en coordination avec l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information (OCLCTIC), interpellaient un homme de 33 ans qui avait ouvert une série de faux comptes pour diffuser des tracts liés à l'organisation Rachad, en simulant une

diversité d'opinions qui n'était que le reflet d'une seule et même volonté. Le pseudo comme instrument de propagande : non plus pour protéger une identité, mais pour fabriquer une multitude.

Quand la manipulation franchit la Méditerranée

La diaspora algérienne a fourni, ces dernières années, quelques-uns des cas les plus documentés d'un usage politique du pseudo et de la persona numérique. Plusieurs influenceurs actifs sur TikTok ont utilisé leurs comptes — certains sous leur nom, d'autres sous des pseudos partiels — pour diffuser des appels à la violence contre des opposants au régime algérien, depuis la France.

Les cas se suivent avec une régularité troublante. [Zazou Youcef, 25 ans, arrêté à Brest en janvier 2025](#), après avoir publié des vidéos cumulant des centaines de milliers de vues dans lesquelles il appelait à des actes de violence. [Boualem Naman, dit Doualemn, condamné à Montpellier en mars 2025 à cinq mois avec sursis](#). [Imad Ould Brahim, dit Imad Tintin, sanctionné à Grenoble à la même période](#). Ces affaires ont en commun une structure : la persona numérique n'est pas mobilisée pour l'anonymat — ces hommes sont connus, reconnus, cherchent même la notoriété — mais pour donner à un discours organisé les apparences d'une indignation spontanée. C'est du dol politique : la tromperie ne porte pas sur l'identité, mais sur l'origine et la sincérité du message.

Le romance scam, ou le vol de l'affect

Au bout du spectre, il y a ce que les anglophones appellent le romance scam — l'arnaque sentimentale — et que les magistrats algériens commencent à poursuivre sous des qualifications d'escroquerie aggravée et d'abus de confiance numérique. Un profil soigneusement construit, des photos volées à un inconnu, une légende minutieusement élaborée : militaire en mission, médecin humanitaire, ingénieur sur une plateforme offshore. Des semaines, parfois des mois de correspondance quotidienne, de confidences échangées, d'intimité construite pierre par pierre.

Et puis la demande. Une somme modeste, d'abord. Un billet d'avion pour venir vous rejoindre. Une urgence médicale imprévue. Un blocage de compte bancaire dû à des « complications administratives ». Ce qui frappe les enquêteurs spécialisés, ce n'est pas tant la sophistication technique du dispositif que sa dimension psychologique : les victimes savent souvent, à un certain niveau, que quelque chose cloche. Elles continuent quand même. Parce que la relation a été construite pour répondre à un besoin réel — de tendresse, d'attention, de présence. Le dol numérique, dans cette version-là, ne vole pas seulement de l'argent. Il vole de l'affect. Il pille une solitude.

« Il ne suffit pas de mentir sur qui l'on est. Il faut dire exactement ce que l'autre a besoin d'entendre. C'est là que le dol numérique cesse d'être une escroquerie et devient une prédation. »

Les chiffres officiels ne restituent qu'une fraction de ce préjudice invisible. Car la honte sociale, le tabou culturel et la peur du ridicule conduisent à une sous-déclaration massive. Pour chaque plainte déposée, combien de victimes silencieuses ont simplement fermé leur téléphone, effacé les conversations, et tenté d'oublier ?

Les femmes dans l'arène numérique : exposées des deux côtés

Une dimension que les statistiques officielles n'isolent pas suffisamment mérite une attention particulière : la place des femmes dans l'économie du dol numérique algérien. [Elles y apparaissent dans un double rôle](#) — victimes disproportionnées de certaines formes de harcèlement et d'usurpation d'identité, mais aussi sujettes à une surveillance judiciaire accrue dès lors qu'elles occupent l'espace public numérique en tant qu'actrices visibles.

L'affaire [Wahida Guerroudj](#), ancienne Miss Afrique du Nord et influenceuse à plus de 700 000 abonnés, a cristallisé ce paradoxe en mars 2025. Une vidéo la montrant agresser et retenir un jeune homme est devenue virale. Sa publication même — acte de mise en scène devenu acte d'auto-incrimination — a déclenché sa chute judiciaire : trois ans de prison ferme et 500 000 dinars d'amende. La même logique a rattrapé [Ahlam Amouri](#), placée sous contrôle judiciaire par le Pôle national de lutte contre la cybercriminalité du tribunal de Dar El-Beida pour avoir relayé une vidéo jugée attentatoire à l'intérêt national.

Ces affaires révèlent une tension propre au contexte algérien. Les femmes qui ont construit une présence numérique forte font face à une double injonction contradictoire : les plateformes et leur logique d'audience poussent à l'exposition, à la performance de soi, à la visibilité permanente ; mais un environnement social et juridique surveille cette exposition avec une attention parfois sélective. En creux, c'est la question du droit à la mise en scène qui se pose — et avec elle, la question de savoir qui, dans cette société connectée, a le droit de porter un masque sans en payer le prix.

Quand l'État réplique : lois, brigades et tensions

Un arsenal bâti dans l'urgence

Face à cette criminalité galopante, l'Algérie a progressivement construit un dispositif de réponse. L'OCLCTIC, créé par la loi de 2009, coordonne les enquêtes transwilayas depuis Alger. Des brigades spécialisées ont été déployées dans les 58 wilayas à partir de 2018. La Gendarmerie nationale a formé ses propres unités aux États-Unis et au Canada. Et depuis quelques années, le Pôle national de lutte contre la cybercriminalité du tribunal de Dar El-Beida fait figure de juridiction de référence pour les dossiers complexes : c'est devant lui que comparaissent les influenceurs, les hackers d'envergure, les escrocs organisés.

En mai 2024, la promulgation de la loi n°24-06 a constitué la réforme la plus ambitieuse de l'ère récente. Officiellement présentée comme une réponse aux dérives des plateformes numériques, elle a introduit le bracelet électronique comme alternative à la détention et renforcé les protections contre le harcèlement en ligne. Des avancées réelles, que personne ne conteste.

Le double tranchant de la loi

Mais la loi a suscité des réserves sérieuses. Les organisations [ARTICLE 19](#) et [MENA Rights Group](#) ont dénoncé l'imprécision délibérée de certaines notions — « sécurité nationale », « intérêt national », « unité nationale » — comme terrains d'incrimination ouvrant la voie à des interprétations extensives susceptibles de cibler l'expression critique légitime. [En juin 2024, le défenseur des droits humains Zakaria Hannache recensait 220 personnes emprisonnées pour avoir exprimé leur opinion en ligne.](#)

Cette tension fondamentale — entre nécessaire régulation du dol numérique et risque de dérive censurair — est précisément le nœud gordien que cette réforme n'a pas desserré. L'Algérie n'est pas seule à l'affronter : partout dans le monde, les législateurs cherchent comment sanctionner le faux sans criminaliser le critique, comment réprimer la tromperie sans étouffer la dissidence. Mais la brutalité de la courbe — treize mille affaires en 2025 — montre que l'urgence n'autorise pas la précipitation.

La vérité devenue marchandise

Il y a quelque chose de profondément paradoxal dans notre rapport contemporain à la vérité numérique. Jamais nous n'avons eu accès à autant d'informations vérifiables, à autant d'outils de fact-checking, à autant de bases de données ouvertes. Et pourtant, le sentiment de ne plus savoir à quoi ni à qui se fier n'a jamais été aussi structurant des comportements sociaux.

[Une étude du MIT publiée dans la revue Science en 2018](#) a établi que les fausses informations se diffusent six fois plus vite que les vraies sur les réseaux sociaux. Non pas parce que les gens sont stupides — cette explication condescendante est elle-même une forme de tromperie — mais parce que le faux est, par construction, plus surprenant, plus émotionnellement stimulant, plus partageable que l'exact et le nuancé. La vérité est grise. Le mensonge est en couleurs.

À cela s'ajoute un phénomène moins souvent analysé : la désincarnation. Derrière un écran, sans le regard de l'autre, sans la tension physique de son corps, quelque chose dans la régulation morale ordinaire se relâche. Les psychologues cognitivistes parlent de « désinhibition en ligne » — ce mécanisme documenté qui explique pourquoi des personnes parfaitement ordinaires dans leur vie quotidienne tiennent sur les réseaux des discours qu'elles n'émettraient jamais en face à face. L'écran fonctionne comme un bouclier d'impunité. On ne voit pas les larmes de celui qu'on humilie. On n'entend pas la voix qui tremble. Cette distance, qui devrait être neutre, est devenue un amplificateur de violence.

En réaction à cette crise de confiance, on observe deux tendances contraires. D'un côté, un repli sur des espaces fermés et authentifiés — groupes privés, communautés fondées sur la confiance directe. De l'autre,

une ironie généralisée, un cynisme préventif : « Je ne crois rien ni personne, donc je ne peux pas être trompé. » Les deux sont des formes d'abandon. L'une renonce à l'ouverture. L'autre renonce à la confiance. Et toutes deux font le lit du dol en réduisant les espaces où la vérité peut encore circuler librement.

Pour une éthique de la bonne foi numérique

Faut-il plus de lois ? La tentation est grande, et compréhensible. Mais elle achoppe sur deux obstacles que cette enquête a cherché à mettre en lumière. Le premier est technique : l'anonymat en ligne est, pour une partie de la population mondiale — et algérienne —, une protection vitale que l'on ne peut pas démanteler sans faire de dommages collatéraux considérables. Le second est philosophique : toute identité est, dans une certaine mesure, une construction. La mise en scène de soi est un acte humain aussi vieux que la parole.

La ligne qui sépare la présentation de soi du dol numérique n'est donc pas une ligne juridique. C'est une ligne éthique. Et elle tient en une seule question, que chacun devrait se poser avant de publier, de séduire ou de convaincre en ligne : est-ce que ce que je montre à l'autre lui permet de consentir librement à cette relation ? Lui laissé-je les moyens de décider en connaissance de cause ?

Dans *l'affaire Rifka et Stanley*, la réponse était non. Dans les cas des *influenceurs politiques de la diaspora*, elle était non. Dans celui de l'*escroc sentimental* qui invente un médecin humanitaire pour une femme seule, elle est non. Ce que ces situations partagent, au-delà de leur diversité apparente, c'est cette asymétrie fondamentale : l'un sait, l'autre ne sait pas.

À l'ère de l'avatar, la vertu numérique ne ressemble pas à une transparence totale — utopique et dangereuse. Elle ressemble plutôt à ce que les juristes, depuis le droit romain, appellent la bonne foi : non pas l'obligation de tout dire, mais l'interdiction de tromper sur l'essentiel. Cette distinction subtile, que le droit civil a mis des siècles à affiner à travers la notion même de dol, est peut-être la boussole dont l'éthique numérique a le plus besoin — en Algérie, comme partout ailleurs.

« Le masque a toujours existé. Ce qui a changé, c'est qu'on ne sait plus si c'est un masque de carnaval ou un visage de substitution. Cette incertitude-là est le vrai défi de notre époque connectée. Et il n'y a pas d'algorithme pour la résoudre. »

